

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2025_021

Membres en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Nombre de votes « Pour » : 17 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle Polyvalente CONDAT sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Michel LEVET, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Gaeligue JOS, Guy GIMEL, Georges DELVERT, Marielle ALARY

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Gaeligue JOS

Date de la convocation : 02/04/2025

Objet : Réalisation dun Système d'Information Géographique (S.I.G.)

Au vu des besoins des services « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » et des données indispensables à l'établissement des R.P.Q.S. (Rapport Prix et Qualité Services), il est essentiel de disposer des plans des réseaux numérisés.

Le montant des nouvelles redevances de Performance de l'Agence de l'Eau est modulé selon l'indicateur de gestion patrimoniale (plan des réseaux, mise en œuvre d'un SIG bancarisant les fuites...).

La réalisation d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique) paraît donc nécessaire, afin de compléter les données gérées par la SAUR dans le cadre des contrats de concession de services publics.

Monsieur le Président propose de réaliser cette opération en plusieurs phases :

La première concerne les nouvelles communes qui ont adhéré au SMECMVD au 1^{er} janvier 2025 :

- Pinsac pour l'Eau Potable,
- Cuzance, Creysse, Gignac, Lachapelle-Auzac, Le Vignon en Quercy (Cazillac) pour l'Assainissement.

Monsieur le Président propose de délibérer sur le principe de réaliser cette cartographie.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
046-200094647-DE_2025_021-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Syndical :

- approuve le projet de réalisation d'un S.I.G.

- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

La Secrétaire de séance,
Gaeligie JOS

Rendu exécutoire le : 15/04/2025

Transmis en Sous-Préfecture le : 15/04/2025

Publiée : 15/04/2025

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
046-200094647-DE_2025_021-DE
A G E D I